

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 30 (1958)

Heft: 11

Artikel: L'architecture et la bureaucratie

Autor: Vestel, Lucien de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'architecture et la bureaucratie

Par Lucien de Vestel, architecte, Bruxelles

Il faut avoir le courage de braquer les projecteurs sur un des problèmes les plus pressants de notre époque.

Le phénomène «civilisation des masses», avec ses corollaires indispensables d'organisation et de planification, crée sous nos yeux une bureaucratie de plus en plus importante.

Cette bureaucratie, émanation du pouvoir, tend de plus en plus à s'arroger ce pouvoir, à le confisquer à son profit.

Ce phénomène est commun à tous les systèmes politiques et économiques existants actuellement. Il se remarque à un degré plus ou moins prononcé tant dans les pays de démocratie populaire à régime de planification intégrale et autoritaire que dans les régimes capitalistes à régime de libre concurrence.

Chaque fois nous assistons à la réédition de l'aventure de l'apprenti sorcier: le pouvoir – et par pouvoir il faut entendre non seulement les gouvernements mais parfois aussi, en régime de libre concurrence, des pouvoirs subordonnés ou libres, ayant en main la responsabilité de secteurs économiques importants – le pouvoir pour gérer, diriger ou orienter un secteur, crée une entité spéciale. Celle-ci s'organise, recrute des fonctionnaires et des agents, nomme des directeurs, se donne une hiérarchie en répartissant les fonctions. La machine administrative est née.

Suivant l'importance du secteur, cette machine peut ne comporter que quelques unités ou être démesurément importante.

Au début, le pouvoir insufflé à cet organisme un dynamisme propre à lui faire remplir sa fonction; il met à sa tête des hommes de confiance, parfaits pilotes pour guider le nouvel organisme vers les buts pour lesquels il a été créé. Puis, et presque toujours le même phénomène se produit, l'organisme prend progressivement une vie propre, il devient une sorte d'être collectif, de robot, ayant ses actions indépendantes, ses traditions (bonnes ou mauvaises), réactions dont les dirigeants les plus fermes ne sont à la longue parfois plus maîtres.

L'Administration est née.

Elle fabrique automatiquement ses règles, ses prescriptions, ses normes, son code et tout ce qu'elle contient ou qui l'approche doit s'y conformer. A l'extrême de son développement, l'Administration peut en arriver à fonctionner sur elle-même, dans une bureaucratisation imbécile, allant jusqu'à travailler contre les buts pour lesquels l'organisme a été créé.

Mon but, en décrivant ce phénomène, n'est pas de critiquer, ni de rechercher les remèdes à cette évolution dangereuse, mais bien d'examiner la situation des architectes devant lui.

Nous assistons, dans beaucoup de nos pays, à un assujettissement, à une subordination de plus en plus prononcée des créateurs d'idées et d'action «aux machines admi-

nistratives». Beaucoup d'architectes travaillent soit dans ces machines, soit pour elles. Nous reconnaissons tous la nécessité de règles, de normes, de discipline pour permettre l'évolution de notre profession dans le sens d'une adaptation à l'industrialisation. Mais il faut à tout moment faire le départ entre ce qui est nécessaire et ce qui est nuisible. Un minimum de liberté est nécessaire à la création.

La « machine administrative » aboutit trop souvent à faire des architectes les subordonnés de bureaucrates de carrière, méconnaissant les vrais problèmes de l'architecture, qui sont au-delà des conditions et prescriptions techniques et administratives.

Pour que celles-ci ne puissent pas tuer le pouvoir créateur, elles doivent uniquement l'encadrer, lui fixer des buts et jamais des moyens. De là, la nécessité de répandre rapidement et de plus en plus la notion saine du fonctionnalisme, de rechercher et de mettre en lumière les fonctions essentielles qui doivent être satisfaites par l'œuvre. Il serait souhaitable que les associations nationales d'architectes entreprennent de défendre dans leur pays les principes suivants:

1. lutter contre les réglementations paralysantes afin de les remplacer progressivement par des prescriptions fonctionnelles définissant les besoins et les buts à atteindre et non les moyens;
2. lutter pour obtenir que dans les « machines administratives » ce soient des urbanistes et architectes de métier qui occupent les postes directeurs lorsqu'il s'agit de construction et d'urbanisme;
3. adjurer les confrères occupant ces situations de conserver l'esprit «architecte» en maintenant le contact spirituel et intellectuel avec les architectes d'exécution et ne jamais les brider inutilement, bureaucratiquement, en oubliant le but à atteindre;
4. convaincre les architectes d'exécution qu'il y a des disciplines nécessaires à observer, et que ces disciplines, si elles sont intelligemment imposées, doivent être observées;
5. que ces questions soient débattues dans chaque association nationale et que celles-ci éclairent leurs membres, tant administratifs que d'exécution, de leurs devoirs respectifs.

Enfin, l'Union internationale des architectes devrait prendre position à cet égard, adresser un vœu au Comité de l'habitat comme à toutes les organisations internationales s'occupant de questions d'urbanisme ou de construction, pour que les délégations nationales comprennent en pratique, outre les fonctionnaires responsables, des conseillers architectes, c'est-à-dire de réels praticiens, indépendants de l'administration et de sa routine.